Nations Unies

S/PV.7339



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7339e séance

Lundi 15 décembre 2014, à 10 heures

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	M. Rutilo
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-69492 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci, et à faire part aux Représentants permanents de l'Argentine, de l'Australie, du Luxembourg, de la République de Corée et du Rwanda de ma reconnaissance pour l'appui qu'ils m'ont témoigné au cours des deux dernières années. C'est à regret que je les vois quitter le Conseil de sécurité.

Mon exposé au Conseil aujourd'hui s'inscrit dans le contexte d'une année riche en événements, au cours de laquelle nous avons assisté à l'interruption, une nouvelle fois, d'un effort sérieux pour parvenir à un règlement négocié, à 51 jours d'une guerre dévastatrice à Gaza, et à un regain de violence et de tensions dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Israël s'apprête à se rendre aux urnes. L'effondrement récent de la coalition en place, moins de deux ans après son accession au pouvoir, a ouvert la voie à des élections législatives anticipées, prévues le 17 mars 2015. Tandis que le pays entame ce nouveau chapitre, le vide diplomatique, meurtrier, ne doit pas servir de prétexte à l'une ou l'autre des parties pour laisser la situation actuelle se détériorer davantage.

Il est temps d'apaiser les tensions et de s'abstenir de tout acte provocateur, de restaurer la confiance et de fixer les conditions nécessaires pour reprendre les négociations qui permettront de régler le conflit. Comme le Secrétaire général et moi-même l'avons constamment rappelé, l'espoir d'un règlement durable du conflit doit être ravivé avant qu'il ne soit trop tard. Les Israéliens et les Palestiniens exigent toujours qu'il soit mis fin à ce conflit, en dépit des fortes appréhensions que suscite le processus de paix à proprement parler. Si nous voulons sauvegarder à tout le moins la possibilité de régler le conflit, c'est toute la communauté internationale qui doit jouer un rôle actif. Nous ne pouvons pas nous soustraire à la responsabilité qui nous incombe de promouvoir un cadre constructif pour la paix.

Dans la continuité d'une tendance qui balaie l'Europe actuellement, les Parlements français, espagnol et portugais ont adopté des résolutions non contraignantes qui appellent leurs gouvernements respectifs à reconnaître l'État palestinien. Ce sont là des développements majeurs qui mettent en exergue non seulement l'impatience croissante suscitée par le fait que la concrétisation de la solution à deux États ne connaît toujours aucun progrès véritable, mais aussi l'intensification des pressions que les opinions publiques exercent sur leurs gouvernements pour qu'ils mettent fin au conflit une fois pour toutes. Je prends note de la récente réunion de la Ligue des États arabes au Caire, où celle-ci a décidé de présenter au Conseil de sécurité un projet de résolution établissant un calendrier relatif à la création d'un État palestinien. Je crois comprendre que des consultations sont également en cours entre les membres du Conseil concernant l'élaboration d'un projet de résolution qui définirait les paramètres d'un accord israélo-palestinien sur le statut final.

Si ces mesures sont importantes, nous devons toutefois admettre qu'elles ne sauraient se substituer à un véritable processus de paix, lequel devra être négocié entre les deux parties. Le Secrétaire général nourrit l'espoir que l'action du Conseil de sécurité insufflera une dynamique constructive, favorable à la création d'un cadre pratique et efficace pour la reprise des négociations. Le projet de résolution du Conseil constituerait l'action la plus importante concernant ce conflit depuis l'adoption de la résolution 242 (1967), il y a près de 50 ans.

Dans l'intervalle, la situation sur le terrain reste explosive. Je suis profondément préoccupé par la récente escalade des tensions à Jérusalem et en Cisjordanie, où des affrontements quotidiens continuent d'opposer Palestiniens et Israéliens. Certes, le conflit a toujours eu des connotations religieuses, mais il répond désormais de plus en plus à des motifs religieux, ce qui est particulièrement inquiétant.

Le 18 novembre, deux Palestiniens ont tué cinq Israéliens et blessé plusieurs autres personnes dans une synagogue de Jérusalem-Est avant d'être tués par la

police israélienne. Le Secrétaire général a fermement condamné cette attaque, qui ne saurait être justifiée par quelque prétexte que ce soit. Il rejette toute tentative visant à honorer ceux qui commettent de tels crimes. Le 29 novembre, une école judéo-arabe à Jérusalem a été incendiée et vandalisée par des graffitis anti-arabes. Plusieurs Israéliens ont été arrêtés à la suite de ce crime, qui a été énergiquement condamné par le Premier Ministre Netanyahu. Globalement, 633 Palestiniens, dont 73 enfants, ont été blessés et 406 arrêtés par les forces de sécurité israéliennes au cours du mois écoulé. Neuf soldats israéliens et 20 colons israéliens ont également été blessés au cours d'affrontements avec des Palestiniens. Le 10 décembre, le Ministre palestinien Ziad Abu Ein est décédé après que des manifestations organisées près du village de Turmus Ayya eurent entraîné des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes. Le Conseil a appelé les parties à veiller à ce qu'une enquête rapide et transparente ait lieu autour des circonstances de sa mort.

Je tiens également à prendre acte des mesures constructives prises par les parties concernées afin d'apaiser les tensions qui entourent les Lieux saints, conformément aux accords conclus à Amman le mois dernier, en présence du Secrétaire d'État Kerry. Le Secrétaire général et moi-même espérons que les engagements pris pour préserver le statu quo concernant les Lieux saints continueront d'être appliqués. Nous prenons note de la baisse du nombre de militants juifs qui se rendent sur l'esplanade des Mosquées et de la levée des restrictions d'accès qui pesaient sur les fidèles musulmans. Pour la première fois depuis 2007, les Palestiniens de Gaza ont été autorisés à prier à la mosquée Al-Aqsa. Ce sont là des développements encourageants qui doivent se poursuivre. Les appels au calme lancé par le Président Abbas vont eux aussi dans le bon sens.

Par contraste, je suis très préoccupé qu'Israël ait repris la pratique des démolitions punitives, après les avoir quasiment abandonnées pendant près d'une décennie. Au cours de la période considérée, six structures ont été démolies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de 21 Palestiniens, dont 11 enfants. L'une de ces démolitions avait caractère de représailles : le 19 novembre, les Forces de défense israéliennes ont détruit la maison de la famille du Palestinien qui, le 22 octobre, avait lancé sa voiture sur un arrêt de tram, tuant deux personnes. Ces actes, qui visent les maisons de familles d'auteurs d'attaques contre les citoyens israéliens, sont une forme de châtiment collectif contraire au droit international, et risquent d'envenimer une situation déjà fragile. Ils sont commis à tort et sont contre-productifs.

Je vais à présent aborder la situation à Gaza où, après quelques faux départs, les livraisons de matériaux de construction par le biais du mécanisme temporaire pour la reconstruction de Gaza se poursuivent et, d'ailleurs, se sont notablement intensifiées ces deux dernières semaines. Au 10 décembre, plus de 17 000 personnes ayant besoin de matériaux de construction pour réparer les logements avaient été autorisées à acheter des matériaux en vertu du mécanisme temporaire. Près de la moitié, soit 8 000 propriétaires, en avaient été notifiés et s'étaient procuré les matériaux nécessaires à la date d'hier soir. Le Ministère des travaux publics doit à présent informer 10 000 personnes de plus dans le courant de la semaine et, selon les prévisions, près de 25 000 propriétaires devraient avoir accès à des matériaux de construction d'ici à la fin du mois.

Les matériaux de construction entrent à Gaza en quantités suffisantes pour garantir les stocks des négociants. Le 7 décembre, 44 camions transportant près de 1 800 tonnes de ciment aux fins de reconstruction sont entrés dans Gaza par le point de passage de Kerem Shalom. Cela faisait des années qu'une quantité aussi importante n'avait été expédiée en une seule journée. Au total à ce jour, plus de 22 000 tonnes de matériaux de construction ont été importées par des négociants du secteur privé, dont plus de 17 000 tonnes ont déjà été achetées au détail. Je me dois de souligner à nouveau, toutefois, que ce mécanisme temporaire n'a pas vocation à remplacer la levée de toutes les restrictions qui pèsent sur Gaza, telle qu'exigée par la résolution 1860 (2009). Les échanges commerciaux ont repris entre Gaza et la Cisjordanie, même s'ils sont très loin d'atteindre tout leur potentiel. Les transferts de poissons et de légumes de Gaza à la Cisjordanie ont augmenté, passant d'un à 11 camions par jour en novembre.

Malgré cette évolution positive, la situation reste très fragile. Jusqu'à 80 000 familles vivent dans des logements qui ont subi des dégâts à des degrés divers, et 18 bâtiments scolaires appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient servent toujours de centres collectifs à quelque 19 000 déplacés. Il est d'autant plus urgent de répondre à ces besoins que Gaza a connu ces dernières semaines des épisodes météorologiques difficiles dus à l'arrivée précoce de la saison des pluies hivernale.

À mesure que ce mécanisme commence à intervenir à l'échelle prévue, il est de plus en plus indispensable de définir un plan clair et réaliste pour Gaza si nous voulons redonner espoir à ses habitants. Je souhaite que les trois priorités suivantes soient atteintes dans les trois prochaines années. Nous devons acheminer une électricité abordable, de l'eau en quantités suffisantes et les moyens de la reconstruction physique de Gaza. Les pénuries chroniques d'électricité que subit la bande de Gaza ne peuvent faire indéfiniment l'objet de mesures provisoires coûteuses, si nécessaire cela soit-il à court terme. Gaza doit avoir accès au gaz naturel pour permettre à sa seule centrale électrique de générer une énergie abordable, et à une centrale de dessalement qui répondra à ses besoins urgents en eau. Je suis convaincu qu'il est possible de faire le nécessaire à partir du moment où l'on nous assurera que les points de passage seront ouverts pour permettre à tous les matériaux requis d'entrer dans la bande de Gaza en quantités prévisibles et transparentes, tout en répondant aux préoccupations légitimes que nourrit Israël pour ce qui est de sa sécurité. Ce mécanisme temporaire est un outil important à cet égard uniquement.

Soyons clairs : ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints sans un engagement international urgent et systématique. Mais tout projet concernant l'avenir de Gaza doit tenir compte de la réalité qui prévaut actuellement sur le terrain. L'accélération du processus de reconstruction de Gaza est ralentie par plusieurs facteurs, dont beaucoup sont d'ordre politique : le cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens à Gaza n'a pas encore été consolidé; le Gouvernement de consensus national à Gaza n'a pas encore assumé les fonctions qui lui reviennent de droit en matière de gouvernance et de sécurité et n'exerce aucun contrôle sur les points de passage; la réforme de la fonction publique est une nécessité urgente et des milliers de fonctionnaires ne sont toujours pas payés. Et peut-être le plus urgent, l'effort de reconstruction n'est pas complètement financé. Il est primordial que les donateurs s'engagent de manière ferme à honorer les promesses qu'ils ont faites à la Conférence du Caire. L'absence de progrès sur ces fronts risque de saper irrémédiablement notre capacité de faire face aux défis qui se posent et de redonner espoir à la population de Gaza.

Je forme aussi l'espoir que les difficultés en matière de sécurité seront rapidement surmontées afin que l'Égypte puisse rouvrir le point de passage de Rafah, qui reste essentiel pour l'entrée et la sortie des personnes.

Si ces problèmes et d'autres ne sont pas réglés, l'atmosphère à Gaza déjà dévastée ne fera qu'empirer. Nous commençons déjà à observer les incidences en matière de sécurité que ces pressions persistantes ont sur la société gazaouie. Parmi les incidents enregistrés dernièrement, il y a la mort d'un jeune Palestinien abattu par les forces de sécurité israéliennes le 23 novembre – premier cas depuis le cessez-le-feu – et les tirs d'essai, en direction de la mer, de 20 roquettes au total par des militants. Il y a aussi de plus en plus d'informations indiquant que des éléments extrémistes cherchent à s'implanter à Gaza. Le 12 décembre, une explosion s'est produite à proximité du complexe du Centre culturel français à Gaza, blessant deux gardiens. C'est la deuxième fois que le Centre culturel français est visé. Nous prenons acte du fait que le Hamas a condamné cet attentat. Dans l'attente du transfert des responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement de consensus national, nous continuons de tenir le Hamas responsable de la sûreté du personnel de l'ONU et de tout le personnel international à Gaza.

Je dois dire, à titre de mise en garde, qu'à l'heure actuelle la situation à Gaza peut aller dans les deux sens. Nous avons la possibilité de progresser, mais si les questions cruciales demeurent non réglées, je crains que nous nous dirigions vers une énième implosion aux conséquences graves.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur la Syrie, le Golan et le Liban. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. De Mistura, poursuit ses consultations sur le plan d'action qu'il a proposé pour le règlement du conflit, notamment la mise en application d'un gel des combats à Alep. Les paramètres précis de ce gel, ainsi que d'autres arrangements, font actuellement l'objet de négociations séparées avec les parties syriennes à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, sur la base de larges consultations. L'Envoyé spécial vient d'effectuer une visite à Istanbul et à Gaziantep la semaine dernière et se rendra à Riyad à la fin de la semaine. Son adjoint s'est rendu dernièrement à Téhéran, et est arrivé à Damas le 12 décembre. Le gel des combats proposé à Alep est distinct des précédents cessez-le-feu locaux et il se veut la pièce maîtresse d'un processus politique national ouvert et sans conditions préalables, s'appuyant sur le cadre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

La situation au Golan reste fragile, avec des affrontements intermittents violents signalés entre les forces armées syriennes et des groupes armés dans les

zones de séparation et de limitation. Le 7 décembre, la Force des Nations Unies chargé d'observer le désengagement a observé deux aéronefs en provenance du secteur Alpha et en direction du nord-est qui survolaient la zone de séparation avant de pénétrer dans la zone de limitation du secteur Bravo. Il s'agit d'une violation de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974. Ces faits mettent en péril le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Le 17 décembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix présentera au Conseil un exposé sur la situation.

J'en viens maintenant au Liban. Le Vice-Secrétaire général se trouve actuellement à Beyrouth dans le cadre d'une visite de deux jours à l'occasion du lancement du nouveau Plan d'urgence pour le Liban, qui vise à faire face à la présence des réfugiés dans le pays. Cette visite est l'occasion de réaffirmer la solidarité et l'engagement des Nations Unies, conformément à l'appui du Conseil de sécurité à la stabilité et à la sécurité du Liban, qui restent fragiles.

Le 8 décembre, trois Syriens ont été tués à Arsal par une frappe aérienne syrienne. Le 5 décembre, un membre des forces de sécurité libanaises a été exécuté par ces ravisseurs, tandis que 25 autres soldats et membres des services de sécurité libanais sont toujours otages du Front el-Nosra et de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Le 2 décembre, six soldats libanais ont été tués dans un attentat mené par des militants contre une patrouille militaire près de Ras Baalbek, à la frontière syrienne. Nous condamnons fermement toutes les attaques visant l'Armée libanaise.

Sur le plan politique, le Président du Parlement, M. Berri, a annoncé que des préparatifs étaient en cours en vue d'un dialogue entre le Hezbollah et le Courant du futur, et qu'une première réunion pourrait avoir lieu avant la fin de l'année. Nous encourageons de telles initiatives, qui peuvent apaiser les tensions et aider à répondre aux préoccupations qui subsistent, la plus pressante étant de remédier au fait que depuis sept mois le pays n'a plus de président.

En conclusion, nous avons atteint un stade fatidique dans la quête de paix entre Israël et les Palestiniens, surtout si cette paix – comme nous n'avons de cesse de le préconiser – est censée se fonder sur la solution de deux États. Mon sentiment est que l'année 2014 a modifié le cours du conflit israélo-palestinien et que l'avenir est plus incertain que jamais. Comme j'en ai averti le Conseil, je m'inquiète vivement de la possibilité qui guette les parties de se retrouver face à une situation où il n'y aurait plus de facto qu'un seul État si elles échouaient à sortir de l'impasse actuelle.

Les peuples israélien et palestinien méritent mieux. Ils ont besoin d'espérer – d'espérer que l'avenir apportera enfin la paix et la fin du conflit. Le plus important doit désormais être de remédier au manque de confiance. Prolonger le statu quo, c'est aller à coup sûr à l'échec. Il incombe certes à la communauté internationale, et notamment au Conseil de sécurité, de jouer un rôle important dans la définition de la marche à suivre. Mais en définitive, c'est aux Palestiniens et aux Israéliens, et à leurs dirigeants, de prendre des mesures courageuses, plus que jamais indispensables, pour assurer un avenir pacifique et sûr à leurs peuples.

Le Président : Je remercie M. Serry de son exposé. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.